



l'association des juristes pour l'avancement de la vie artistique

Communiqué - Conférence

« De la défunte CRAAAP à la CRT : le transfert des compétences juridictionnelles et son fonctionnement »

Pour diffusion immédiate

15 janvier 2010 – Pour célébrer la nouvelle année, l'AJAVA vous invite à sa première conférence de 2010, qui aura lieu le **mardi 9 février 2010**.

Plus particulièrement, l'AJAVA est heureuse et privilégiée de recevoir **Madame Andrée St-Georges, présidente de la Commission des relations du travail (« CRT »)** ainsi que **l'une de ses commissaires, Me Mylène Alder**, qui nous entretiendront sur le chapitre 32 des lois de 2009 (*Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives*), sur le transfert des compétences juridictionnelles de la défunte Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (« CRAAAP ») à la CRT et sur le fonctionnement de la CRT notamment à l'égard de ces nouvelles compétences.

Inscription obligatoire par courriel, télécopieur ou téléphone au plus tard le 5 février 2010. Par ailleurs, si ce n'est pas déjà fait, renouveler votre inscription annuelle à l'AJAVA ou inscrivez-vous pour la première fois afin de bénéficier de **tarifs réduits**.

Date : **Mardi le 9 février 2010**
17h30 – 18h00: Cocktail
18h00 - 19h30: Conférence

Lieu : **Cour d'appel du Québec**
Édifice Ernest-Cormier, 100, rue Notre-Dame Est
Cocktail : Salon des avocats (RC.04)
Conférence : Salle de formation (RC.22)

Prix : 20 \$ (membre) 30 \$ (non-membre)

Réservation : Madame Lyne Daigle, Barreau du Québec
Tél.: (514) 954-3243
Télécopieur : (514) 954-3451
Courriel : ldaigle@barreau.qc.ca

Source : Me Michèle Thibaudeau, Présidente de l'AJAVA
Courriel : m.thibaudeau@nfb.ca

***** Approuvée par le Comité de la formation continue obligatoire du Barreau pour 1.5 crédits. *****

